

Condition Générale de Vente (INTERNET / WEB)

Article 1 : Champ d'application :

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions ainsi que les modalités selon lesquelles PIXEL UP fournit les prestations à son client.

L'ensemble des caractéristiques de ces prestations se trouve détaillé sur le site accessible à l'adresse « www.pixel-up.net » ou « www.pixel-up.fr ».

1.2. Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité commerciale de création de sites Internet et autres produits et services liés à l'Internet pour PIXEL UP.

1.3. La signature du devis avec mention d'accord implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générale de vente.

1.4. La conception du site Internet devra être conforme au cahier des charges annexé.

Article 2 : Définition :

Aux termes des présentes, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification qui lui est attribuée ci-après, à savoir :

PIXEL UP: désigne la SARL A ASSOCIE UNIQUE PIXEL UP dont le siège social est 37 Rue Falque – 13006 MARSEILLE, RCS 793 506 650, Code APE 6201Z.

Client: désigne toute personne physique ou morale signataire d'un bon de commande sous format papier ou électronique.

Services: désigne l'ensemble des prestations de toute nature effectuées par PIXEL UP pour le compte du client. **Fournisseur :** désigne toute personne physique ou morale auprès de laquelle PIXEL UP souscrit tout contrat dont l'objet est en rapport avec ou découle des services.

Réseau: ensemble d'installations assurant soit la transmission, soit la transmission et l'acheminement entre les points de terminaison de ce réseau de données ou de signaux de télécommunications ainsi que l'échange des informations de commande et de gestion qui y sont associé.

Le fait que le réseau soit interne, local, public, privé ou autre est ici sans influence ; ce terme recouvre tant les réseaux intranet qu'internet.

Internet: ensemble de réseaux de toutes tailles interconnectés par le protocole IP.

Site web: ensemble structuré de pages au format HTML, composé d'éléments textuels, graphiques, photographiques, audio ou vidéo dans des formats standardisés.

Espace web: désigne un espace de stockage alloué par un fournisseur pour l'hébergement de chaque site web du client.

Publication: désigne l'action de transfert du site web du client sur un espace web. La publication désigne la livraison.

Interface graphique: Structure graphique du site web ou d'une création graphique qui contient notamment le logo et l'ensemble des éléments conférant son identité au site ou à la création graphique : couleurs, formes, polices de caractère, images présentes sur toutes les pages, mise en page globale.

Système de navigation: Ensemble de liens hypertextes permettant l'accès aux différents contenus du site web.

Mise à jour: ces mises à jour comprennent le remplacement de textes et d'images fournis sans modification de la mise en page, de l'interface graphique, de la structure du site et du système de navigation.

Relookage: comprend une modification de couleurs existantes (fond, barre, polices), un changement de polices, modification du texte existant. Le graphisme, barres et/ou boutons de navigation étant exclus.

Refonte: est assimilée à une création de site avec un nouveau design et sera facturée au tarif de création.

Page A4: est définie de la manière suivante : mise en page usuelle (marges : 2,5 – Police 12 points, Times New Roman).

Article 3: Les services proposés par PIXEL UP :

3.1. Création charte graphique, Création design (print ou web) et réalisation de sites Internet pour entreprises, associations, communes, artisans, collectivités.

3.2. Création de chartes graphiques entièrement personnalisées (print / web) - Sites web statiques ou dynamiques.

3.3. Relookage de sites web ou document Print déjà existants.

3.4. Refonte de sites web déjà existants ou de document Print.

3.5. Maintenance de sites web créés par PIXEL UP ou déjà existants.

3.6. Création de graphismes divers (Print / Web) : format .gif, .jpg .png. Bannières, bandeaux, boutons, logos, illustrations, affiche, flyer, packaging. Animations flash, insertion de javascripts.

3.7. Référencement manuel du site créé dans les différents moteurs de recherche – annuaires – annuaires spécialisés – portails.

3.8. Cette liste n'est pas exhaustive et est appelée à évoluer en fonction des demandes de la clientèle.

Article 4: Conditions de création de site :

4.1. Sur simple demande de votre part nous vous enverrons par courrier ou par mail un devis gratuit, durée de validité 1 mois à date d'envoi du devis. Les études, devis et documents remis ou envoyés par nous-mêmes, demeurant notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

Nous nous réservons la possibilité de refuser toute demande non-conforme aux conditions ci-dessous (*cf. alinéa 2.3*) ou pour tout autre raison technique ou indépendante de notre volonté.

4.2. Conformité légale : Le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements en vigueur, respectant les copyrights, droits d'auteur et propriété intellectuelle sur les images ou autres fichiers qu'il fournit (*le client reste responsable de cette vérification et doit en être tenu de fournir les preuves en cas de demande*).

Il est notamment exclu de publier toute forme de contenu associé directement ou indirectement à la pornographie et l'érotisme, à des programmes piratés, à un caractère raciste, diffamatoire envers qui que ce soit ou discriminatoire quel qu'il soit, à un caractère portant atteinte aux droits de l'Homme de manière générale, à une activité de jeux en ligne, à la violence quelle qu'en soit la forme (*humaine, animale ou portant atteinte à l'environnement*), à la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement sur l'espace web du client.

Nous dégageons toute responsabilité de la société dans le cas de modifications ultérieures de la part du client du contenu des pages créées.

4.3. Conclusion du contrat : Suite à l'acceptation par le client de notre devis par retour de mail ou avec la note « *bon pour accord* » suivi de ses nom, prénom et adresse postale complète tenant lieu de signature numérique ou retour par courrier avec la mention « *bon pour accord* » suivie de la signature du client et précision par le client du mode de paiement choisi avec références complètes, puis à la réception et à l'encaissement du règlement demandé (*voir les modalités en bas de page*), nous réalisons alors la commande passée dans les meilleurs délais.

Tout défaut de paiement de la part du client entraînera la résiliation automatique du contrat engagé.

Le prix de la prestation dépendra de la quantité de pages à créer, ainsi que du mode de mises à jour prévu du nombre et de la qualité ou complexité des fichiers image (*quelque soit le format*) que le client nous demandera de créer, notamment dans le cadre d'une réalisation entièrement personnalisée.

PIXEL UP offre la possibilité de référencement manuel dans les moteurs de recherche, portails et les annuaires spécialisés moyennant un supplément de prix.

PIXEL UP ne garantit pas le résultat des référencements de site Internet dans les moteurs de recherche.

PIXEL UP n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens. Tout contrat accepté et réglé ne peut prétendre à aucun remboursement.

4.4 Réalisation des sites web: Le service de création du site web comprend la création d'une structure générale du site, d'une charte graphique, définition des rubriques, navigation, polices de caractères, construction du site en lui-même, intégration d'éléments interactifs type formulaires en ligne, liens hypertextes et d'images et outils statistiques si besoin, publication par ftp.

Après avoir étudié avec le client le contenu et établi d'un commun accord une charte graphique, nous réalisons et proposons avant publication finale une maquette en ligne visible par le client (*par une adresse URL que nous lui fournirons*), à valider.

Nous rappelons que le client est tenu de fournir les textes et photographies à insérer dans les différentes rubriques du site Internet. PIXEL UP propose aussi, en option des packs existants, la prise de photos moyennant un supplément de prix.

Article 5: Mises à jour, maintenance du site, insertion de nouvelles pages :

5.1. La mise à jour du site prévoit une actualisation ou modification du site web selon une règle de fonctionnement définie entre l'entreprise PIXEL UP et le client au moment de la signature du contrat.

Le suivi est assuré dans les limites prévues au contrat de mis à jour conclu entre l'entreprise PIXEL UP et le client. Les tarifs seront appliqués selon la règle définie entre l'entreprise PIXEL UP et le client.

5.2. Limitation : le forfait mise à jour n'inclut pas la modification de l'interface graphique, la création d'un logo, l'ajout d'un nom de domaine, l'ajout de nouvelles fonctionnalités.

Une mise à jour supplémentaire ou supérieure à ce que prévoit le contrat sera facturée selon nos tarifs en vigueur. Nous garantissons un suivi entièrement personnalisé et restons à l'écoute de chaque client.

5.3 Accès gestionnaire, mise à jour et modification du site : le client peut se voir accorder (*selon le contrat de mise à jour conclut entre l'entreprise PIXEL UP et le client*) un accès à un gestionnaire de site afin de mettre à jour son site web.

PIXEL UP s'engage à favoriser cette mise à jour par le client dans les meilleures conditions techniques possibles, étant entendu que l'obligation de PIXEL UP est une obligation de moyens.

Il appartient au client de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur ce site web par tout autre moyen que les services de PIXEL UP, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des services.

Toute modification du site par le client n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du client des codes informatiques et des services produits par PIXEL UP.

Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis par PIXEL UP au client lors de la publication du site web.

Article 6 : Propriétés intellectuelles :

6.1. Tout élément fourni par le client reste sa propriété.

6.2. Tout élément modifié par PIXEL UP et fourni par le client est la propriété du client en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété de PIXEL UP en ce qui concerne les modifications s'il s'agit d'éléments de programmation.

6.3. Toute programmation et/ou création informatique est mise à la disposition du client sur base d'un droit d'usage.

Il est interdit au client de copier ou d'autoriser la copie de la programmation, de la création du design, des montages d'images créés par PIXEL UP.

La mise à disposition de la programmation et/ou création informatique par PIXEL UP au client n'a pas pour effet le transfert d'un droit intellectuel ou droit de propriété.

6.4. La mention « *Copyright PIXEL UP* » ou « *copyright PIXEL UP* » avec lien vers le site « http://www.pixel_up.net » doit être maintenue sur chaque page du site, sauf refonte complète du site par une autre entreprise.

6.5. Dans le cadre d'un développement de site web dynamique (*php, asp ...*) les sources restent la propriété de PIXEL UP. En aucun cas, le client ne peut prétendre récupérer les sources.

6.6. La propriété des codes informatiques revient à l'entreprise PIXEL UP qui cède à l'acheteur un droit d'utilisation.

En conséquence, toute utilisation du code source par un tiers pourra entraîner une demande d'indemnisation de la part de PIXEL UP dont le montant pourra être fixé par un tribunal suivant l'étendue de cette utilisation.

Cette clause comprend les fichiers sources, la configuration et les paramètres de la base de données, et tout autre type de fichiers relatifs à l'application.

Article 7: Responsabilité du client :

7.1. Le client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à nous prévenir de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

Le client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

7.2. Le site web du client sera hébergé pour son compte par la société G.H.CALLIER – GESTORDI - 12, Hameau Aghiola -Ruppione 20166 - PORTICCIO.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Le contrat d'hébergement souscrit par PIXEL UP pour héberger le site web du client est souscrit pour une disponibilité totale, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et 52 semaines par an pendant un an. Ce contrat offre une capacité réseau suffisante pour l'écoulement normal du trafic.

- Ce trafic étant aléatoire, le client déclare parfaitement connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, et notamment la saturation possible du réseau à certaines périodes et accepte les conséquences sur les services, étant entendu que l'obligation de la société G.H.CALLIER – GESTORDI - 12, Hameau Aghiola -Ruppione 20166 - PORTICCIO est une obligation de moyens.

- L'hébergeur pourra interrompre ses services pour assurer les réparations et l'entretien du matériel ainsi que la correction des défauts des logiciels.

La société G.H.CALLIER – GESTORDI - 12, Hameau Aghiola -Ruppione 20166 - PORTICCIO ne sera pas tenue pour responsable par le client de toute interruption de services due aux fournisseurs.

- A la fin de la période indiquée sur le contrat de vente, PIXEL UP se réserve le droit d'effacer les données du serveur Internet distant sur lequel elles étaient hébergées, sans préavis.

Les fichiers et données seront cependant sauvegardés en l'état et disponibles sur simple demande.

Lorsque le client décide de son plein gré de changer d'hébergeur, les travaux de migration des fichiers et données ne seront pas assumés par PIXEL UP.

7.3. Le client est propriétaire du nom de domaine réservé pour lui, PIXEL UP n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage.

Les conditions générales de vente de ces organismes s'appliquent donc.

Par ailleurs, PIXEL UP ne saurait être tenu pour responsable de la non disponibilité d'un nom de domaine commandé, celle-ci n'annulant pas automatiquement les autres services commandés.

Le client reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers.

Le client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité la société G.H.CALLIER – GESTORDI - 12, Hameau Aghiola -Ruppione 20166 - PORTICCIO. et l'entreprise PIXEL UP, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, y compris honoraires légaux raisonnables, découlant de ou en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du client ou de l'utilisation par le client du nom de domaine.

Le transfert technique du nom de domaine du client vers un autre organisme de nommage et d'hébergement sera facturé forfaitairement à un prix indiqué dans le bon de commande.

Le client s'engage à ne pas demander ce transfert dans les 60 jours qui suivent la création, le transfert ou le renouvellement du nom de domaine.

7.4. Si la structure du site permet de recueillir des données personnelles ainsi que des informations privées, le client devra faire une demande « *Libertés informatiques* » auprès de la C.N.I.L, conformément à l'Art. 34 de la loi « *Informatiques et Liberté* » du 6 janvier 1978 et communiquer le numéro à PIXEL UP qui l'insérera sur le site.

PIXEL UP peut néanmoins s'occuper de cette formalité moyennant des frais supplémentaires.

7.5 Gestion des emails: Le client est pleinement et entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie grâce aux services fournis par PIXEL UP.

Le client s'engage expressément à vérifier et à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email (*courrier électronique*) souscrits en son nom par la société G.H.CALLIER – GESTORDI - 12, Hameau Aghiola -Ruppione 20166 - PORTICCIO. ou PIXEL UP après de fournisseurs.

7.6 Le client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site web.

Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (*ou ses préposés*), à PIXEL UP et à ses fournisseurs du fait de l'utilisation illégale ou non des serveurs d'hébergement.

A ce titre il s'engage à ne pas conserver de données nominatives sans en avoir reçu l'autorisation de la CNIL (*loi du 6 Janvier 1978*).

Il s'engage à ne pas proposer de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages non conformes à la législation.

Il s'engage à ne pas proposer de pages, d'images, de textes, de vidéos, de sons ou d'animations pouvant nuire à l'image de PIXEL UP ou non conforme à la législation Française tels que ceux cités dans l'Article 4.

Il s'engage à décharger PIXEL UP de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs.

En particulier, il sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des services.

Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes.

Dans l'hypothèse où la responsabilité PIXEL UP serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser PIXEL UP du préjudice résultant d'une faute de sa part.

Article 8 : Responsabilité de la société PIXEL UP :

8.1. L'entreprise PIXEL UP s'engage à fournir dans les meilleurs délais la livraison des commandes effectuées (*les délais diffèrent selon la nature de la commande*) et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de la satisfaction du client, mais décline toute responsabilité en cas de problème technique majeur qui ferait obstacle à la réalisation du contrat (*attentats, guerres, catastrophes naturelles, tout cas de force majeure ou cause de coupure prolongée de réseau Internet indépendante de notre volonté*).

La publication par PIXEL UP du site Web est notamment tributaire de la fourniture par le client des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

8.2. Documents transmis: en aucun cas PIXEL UP ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés.

Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement. PIXEL UP se réserve le droit de refuser tout document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

8.3. Le client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants: l'entreprise PIXEL UP n'est pas hébergeur des sites et ne garantit en aucun cas la protection totale des données circulant sur le web, notamment contre des détournements éventuels de la part d'internautes malveillants et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site web ou à un défaut paiement par carte bancaire, virement bancaire ou chèque pour un site de e-commerce.

8.4. En cas de création de site dynamique (*php, asp...*) ce dernier doit être hébergé sous la responsabilité technique de PIXEL UP. Le client n'aura pas accès aux sources dynamiques.

8.5. PIXEL UP livre un produit fini répondant aux spécifications du devis.

En aucun cas, PIXEL UP ne peut garantir que le site demandé par le client lui assurera une augmentation de ses ventes, que le travail fourni générera automatiquement des visites sur le site.

8.6. PIXEL UP ne sera pas tenue responsable en cas de mauvaise manipulation de la part du client et des utilisateurs formés à l'utilisation de l'application.

Une liste de personnes autorisées à utiliser l'application sera établie par PIXEL UP en collaboration avec le client, en dehors du cadre de la formation et de cette liste, PIXEL UP ne sera pas tenue responsable des opérations réalisées via l'application.

Article 9 : Offres et tarifs :

9.1. Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés au jour de l'offre disponible sur simple demande ou à l'adresse Internet de PIXEL UP ou par courrier au 37 Rue Falque – 13006 MARSEILLE.

9.2. Les conditions tarifaires des offres dites promotionnelles et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

9.3. PIXEL UP se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis.

Ces modifications n'auront aucune incidence sur les contrats en cours.

9.4. PIXEL UP se réserve le droit de répercuter sans préavis sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux de taxes existantes.

Article 10 : Mode de paiement :

10.1. Les factures sont payables à hauteur de 30 % du montant total de la prestation à la signature du devis. Le solde sera versé par le client lors de la publication du site.

10.2. Toute somme non réglée dans les délais cités dans l'alinéa 10.1, tout retard de paiement ou tout impayé (*en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé*) d'une somme due par le client entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation.

Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour PIXEL UP.

10.3. Le client ne pourra demander une indemnité à PIXEL UP du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

10.4. Paiement par chèque bancaire : à l'ordre de PIXEL UP et à envoyer à notre siège social (37 Rue Falque – 13006 MARSEILLE).

Article 11 : Réclamations :

11.1. Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, pour être valable, devra parvenir au siège de PIXEL UP – 37 Rue Falque – 13006 MARSEILLE par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent la réception des factures.

Passé ce délai, les travaux et leurs conditions d'exécution ou de règlement sont considérés comme définitivement acceptés.

Article 12 : Loi applicable, attribution de juridiction :

12.1. Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, les tribunaux de MARSEILLE (BOUCHES DU RHONE) sont seuls compétents.

12.2 Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile, PIXEL UP à l'adresse suivante : 37 Rue Falque – 13006 MARSEILLE, le client à l'adresse indiquée par ses soins lors la signature du bon de commande.

Condition Générales de Vente (PRINT)

Avant-propos

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société à responsabilité limitée unipersonnel « Pixel up » ainsi qu'à tous les devis acceptés par un Client (personne physique ou morale) et cela par tous les moyens mis à sa disposition (courrier, fax, téléphone, email, etc...)

Généralités

Les présentes conditions Générales de Vente (C.G.V.) sont conclues entre d'une part : l'EURL « Pixel up », ayant son siège social au 37 rue falque 13006 Marseille enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Marseille sous le numéro : 793 506 660 R.C.S. Ci-après dénommé « Pixel up »

Et entre, d'autre part : toute personne physique ou morale ayant contracté un devis ou un bon de commande, ci-après dénommée « Le Client ».

Les C.G.V. s'appliquent à tous devis, commandes, confirmations de commandes et factures éditées par PIXEL UP.

Le client faisant appel aux services proposés par PIXEL UP, reconnaît avoir pris connaissance, des présentes CGV énoncées dans ce document et déclare expressément les accepter sans réserve dans leur globalités.

Les présentes CGV prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Les présentes CGV sont les dernières en vigueur. PIXEL UP se réserve le droit de les modifier.

Articles 1 – Devis / Validation de commande

-Toutes demande de prestation est rédigée par PIXEL UP sous la forme d'un devis (envoyé par email) que le Client a en charge de dater et signer avec la mention « Bon pour accord » ou en répondant au mail en signifiant sont acceptation. Le devis signé ou le mail signifiant son acceptation ayant une valeur de bon de commande validé.

- La demande de prestation n'est effective qu'une fois le devis signé suivi d'un versement d'un acompte de 40% de la somme totale indiquée dans le devis, quelle que soit la prestation demandée, soit par chèque, soit par virement bancaire dont les coordonnées sont indiquées sur le devis.

- L'exécution des prestations n'intervient que lorsque l'acompte mentionnée sur le devis est effectivement payé et crédité sur le compte de PIXEL up.

Articles 2 – Réclamation / Annulation de commande

2.1- Dans le cas où la demande de prestation est formulée par un particulier, un droit de rétractation de 7 jours est prévu par la loi. – Article L. 121-20 du Code de la Consommation. Cependant l'article L.121-20-2 pose deux exceptions qui s'appliquent à la création graphique. En effet, « Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats :

1 – De fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délais de sept jours franc ;...

2- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmérer rapidement ; ». La création graphique réside dans la réalisation d'une prestation personnalisée et dont celle-ci débute dès la validation du devis et versement de l'acompte de 40% de la somme indiquée au devis et cela avant la fin du délai de 7 jours.

2.2 – L'annulation de la commande doit être adressée par le client par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social PIXEL up (37 rue falque 13006 Marseille). Dans un tel cas, l'acompte ne sera pas restitué et un dédommagement pour les travaux et frais engagés par PIXEL up sera évalué et demandé par celle-ci.

2.3 – En cas d'annulation par le Client dans les conditions prévues aux présente CGV, tous aperçus, croquis, images fournis par PIXEL UP ne pourront être exploités par le Client, sauf achat de ceux-ci qui aura été contracté, sous peine de poursuites judiciaires.

Article 3 – Délais d'exécution

3.1 – Tous délais insérés dans le devis ou dans le bon de la commande ne sont qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de PIXEL up.

3.2 – Le délai de livraison et d'exécution court à dater de la livraison complète et définitive par le Client des éventuels documents et informations nécessaires au travaux et de l'encaissement de l'acompte déterminé dans le devis.

3.3 – Le délai d'impression court à dater de la validation claire, précise du Client par courrier ou email de la maquette finale.

Article 4 – Tarif et prestations

4.1 – Les offres sont valables pour une durée d'un mois tel qu'indiqué au devis. Les tarifs sont fermes et applicables en cas de signature du devis ou validation de la commande dans ce délai.

4.2 – Les prestations fournies par PIXEL UP sont celles expressément indiquées dans le devis signé par le Client. Par conséquent, les prestations non énoncées dans ledit devis signé, feront l'objet d'un nouveau devis.

4.3 – Les prix des prestations et options fournies par PIXEL UP font l'objet de tarifs établis en fonction de la nature des prestations et/ou du temps passé sous la forme d'un tarif forfaitaire TTC (toute taxe comprise) conclus dans le devis signé par le Client. PIXEL UP se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment.

Article 5 – Règlement

5.1 – Le Client ayant signé/accepté le devis s'engage à payer un acompte de 40% du montant total et cela avant tout début de travaux afin de valider la commande.

5.2 – Suite à la réalisation de la prestation, le Client s'engage à régler le solde du montant restant dû dans les 30 jours à partir de la date d'émission de facture.

5.3 – Les paiements seront adressés à PIXEL up sous la forme d'un chèque ou d'un virement bancaire.

5.4 - Conformément à la loi, des pénalités de retard de paiement sont éligibles, sans mise en demeure préalable, dans le cas de la non réception du paiement 30 jours après la date de «mission de la facture. Les dites pénalités s'élèvent à 1.5% du montant total de la facture par jour de retard.

5.5 – Le non-paiement à échéance d'une facture émise par PIXEL up, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros par facture (montant fixé par la loi au 1^{er} janvier 2013 – article L.441-1, 12^e alinéa du Code de commerce), indépendamment des intérêts de retard calculés depuis la date de l'échéance initiale.

Article 6 – Livraison

6.1 – Malgré l'attachement particulier de PIXEL up au respect des délais impartis, les délais de livraison sont donnés au Client à titre indicatif. Le retard pour quelque cause que ce soit ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation et ne donne droit à aucunes indemnités ni pénalités sauf convention contraire.

6.2 – Le délais de livraisons de la prestation débute à l'encaissement de l'acompte de 40% du montant total facturé te qu'indiqué à l'article 3 des présentes CGV ainsi que de la livraison par le Client de la totalité des documents (photos, illustrations, textes) ou informations.

6.3 – La livraison des commandes s'effectuera à l'adresse postale indiquée par le Client ou, selon le cas, pour des éléments immatériels sous format numérique à l'adresse mail fournie par le Client ou par leur mise en service définitive (site internet).

6.4 – Il appartient au Client de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités, le contenu et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande.

Article 7 - Réclamation

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social de PIXEL up (37 rue falque 13006 Marseille) au plus tard sept jours après la date de livraison ou la mise en place du service. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le Client. Tout problème invoqué par le Client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

Article 8 - Responsabilités

8.1 Le client s'engage à contrôler, relire et demander les corrections éventuelles de la maquette avant validation définitive ou signature du bon à tirer. De fait, le client ne peut en aucun cas mettre en cause la responsabilité de PIXEL UP après validation de la maquette présentée pour validation.

8.2 – Pixel up s'engage dans le cadre d'une obligation de moyen, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

8.3 – Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en production (impression, sérigraphie, ...), étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, Pixel up s'engage uniquement à transmettre à ses partenaires des fichiers informatiques conformes aux normes d'impressions traditionnelle. PIXEL up ne pourra être tenu responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne pourra pas être garantie à l'identique entre l'outil informatique et la chaîne de fabrication des partenaires de PIXEL up. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles.

8.4 – La responsabilité de PIXEL UP envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputable. Par conséquent, des faits extérieurs ne sauraient engager la responsabilité de PIXEL UP notamment le contenu des informations transmises, diffusée ou collectées ainsi que tous fichiers transmis par le Client. Ceux-ci engagent la responsabilité exclusive du Client.

Il va de même dans le cas où une erreur commise par un intervenant extérieur (imprimeur, transporteur,...) entraînerait un préjudice au Client, PIXEL up ne peut être tenu pour responsable de la faute dudit intervenant.

8.5 – PIXEL UP considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Toutefois PIXEL up ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

8.6- Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de PIXEL up à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client, pour les services ou tâches fournis par PIXEL UP.

Articles 9 – Propriété intellectuelle

9.1 – Conformément à la loi en vigueur et au Code de la propriété intellectuelle, PIXEL UP est et reste titulaire des droits d'auteur (droit moral et droit patrimonial) attachés à ses créations. La création, objet de la commande, n'emporte pas la cession des droits attachés à celle-ci. On entend par la création non seulement le produit fini mais aussi tous les documents, fichiers, maquettes, etc. fournis par PIXEL up.

9.2 – En sa qualité d'auteur, PIXEL up se réserve le droit d'insérer sa signature sur la création ainsi que la mention « Pixel up » .

9.3 – Est conféré au client un droit d'utilisation personnel de la création. Ce droit ne visera que les modes d'exploitation nécessaires à l'utilisation de la création commandée par le client soit : droit de reproduction sur tous supports liés à la vente, à la distribution et à la promotion des produits et/ou services pour lesquels les créations ont été exécutées ; droit de représentation sur tous supports liés à la vente, à la distribution et à la promotion des produits et/ou services pour lesquels les créations ont été exécutées. Il est donc strictement interdit au client de modifier, traduire, adapter ou encore transformer la création et cela sur n'importe quel support que ce soit sans le consentement express et écrit de PIXEL up.

9.4 – Le client devient propriétaire du support physique dès le versement du montant restant dû. Par corollaire, PIXEL UP reste propriétaire du support physique avant le solde de la facture. Les fichiers ou codes sources restent la propriété de PIXEL UP.

9.5 – Conformément au principe d'interdiction de la cession des œuvres futures et dans le cas où le client souhaite une cession totale des droits d'auteur sur la création réalisée par PIXEL up, un contrat de cession des droits devra être établi entre les parties précisant les modalités détaillées de ladite cession. Conformément à l'article 131.3 du Code de la propriété intellectuelle, la transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quand à la durée. Cette cession ouvre droit à la rémunération au profit de PIXEL up.

9.6 – Pour le cas particulier des Œuvres de commande sur des projets de publicité, et en vertu de l'article L132.31 du code de la propriété intellectuelle, pour qu'une cession de droit sur l'œuvre soit effective, le contrat entre les parties devra préciser la rémunération distincte due pour chaque mode d'exploitation de l'œuvre ainsi que leur durée même si celle-ci demeure indéterminée.

Article 10 - Force majeure

10.1 – Aucune des parties aux présentes CGV ne sera tenue responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retard dans l'exécution d'une obligation née de la signature du devis qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence.

10.2 – Le cas de force majeure suspend les obligations nées de la signature du devis et du bon de commande pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 6 mois, il ouvrirait droit pour les deux parties à la résiliation de plein droit du présent contrat sans aucune indemnité.

Article 11 - Confidentialité et données personnelles.

11.1 – Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra en aucun cas les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

11.2 – Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Exerçable auprès de PIXEL UP. Le client autorise PIXEL up à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse email pour lui communiquer ses offres commerciales. Sauf indication contraire écrite, il est entendu que PIXEL up pourra faire état de la référence du client à titre de référence commerciale.

Article 13 – Loi applicable – attribution de juridiction

Le présent contrat conclu est soumis à la loi française. Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre PIXEL up et son client relèveront de la compétence selon le cas du tribunal de commerce de Marseille, du tribunal d'instance de Marseille et du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - PHOTOGRAPHIE

Article 1 : Objet

Le fait de confier à PIXEL UP un ou des travaux photographiques implique la connaissance et l'acceptation sans restriction des conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par le photographe au client.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, flyers, publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible du bon de commande.

Article 2 : Commandes

Toute commande doit être validée par un bon de commande signé par le client ou son représentant mandaté.

Est précisé sur le bon de commande : la date de réalisation de la prestation, les horaires, le ou les lieux, le prix et les acomptes versés. Tout devis signé par les parties tient lieu de commande ferme et définitive.

PIXEL-UP s'engage à respecter les indications du bon de commande de façon fidèle et au mieux de ses possibilités.

Article 3 : Modification de la commande

Toute demande de modification d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte que si la demande est faite par écrit y compris par courrier électronique et est parvenue à PIXEL-UP au plus tard 8 jours après réception de la commande initiale ou au plus tard un mois avant la date prévue de la prestation.

Les acomptes versés par le client ne sont en aucun cas remboursables.

Tout ajout ou modification ultérieure de la part du client donne lieu de plein droit à une modification éventuelle des prix de création ou de production ainsi que des délais d'exécution.

Article 4 : Réalisation de la prestation

Les photographies sont réalisées par Stéphane CARPENTIER.

En cas d'impossibilité de réaliser lui-même cette prestation, Stéphane CARPENTIER vous proposera un prestataire de confiance.

Article 5 : Réalisation de photos de mode ou publicitaires

Les frais liés aux productions intégrant des intervenants extérieurs (*mannequins, comédiens, décorateurs etc.*) et/ou des locations (*matériels, locaux, véhicules etc.*), assurances éventuelles des biens et des personnes, frais de transports, hébergements et rémunérations des intervenants restent à la charge et sous la responsabilité directe du diffuseur ou de son mandataire, en sus de la rémunération du photographe.

Article 5 a : Réalisation de photos de mariage

Le client s'engage à respecter les instructions de PIXEL-UP et notamment :

Le photographe ne pourra être gêné dans la prestation par des photographes amateurs.

Les photographies des portraits des mariés devront être réalisées en leur seule présence sauf accord exprès du photographe.

L'accord préalable du prêtre devra être obtenu pour les photographies réalisées en église.

En cas de défaut du respect de ces instructions, le photographe ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise réalisation de la prestation.

Article 6 : Cas de force majeure

Les événements de force majeure, tels que la défection d'un mannequin, manquement d'un fournisseur, pannes de matériel ou de distribution électrique, les mauvaises conditions atmosphériques, intempéries, les grèves et tous désordres sociaux suspendent les obligations de PIXEL-UP, sans mettre fin au contrat et n'engagent pas sa responsabilité.

PIXEL-UP se réserve le droit de modifier les conditions d'exécution de la prestation prévues sur le bon de commande (*lieux, horaires, dates*).

Article 7 : Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs s'entendent en Euros TTC. TVA non applicable, art. 293 B du CGI. – **QUID ??**

Les factures sont payables au comptant à la remise des travaux photographiques.

Paiement d'un acompte de 25 % à la commande pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à 400 Euros : Paiement du solde à réception de la facture/remise des travaux photographiques.

Article 8 : Déplacement et transport : -- A METTRE OU PAS COMME TU VEUX

- Jusqu'à une distance de 100 kilomètres autour de la ville MARSEILLE, sur un lieu de prises de vues les frais liés au déplacement est incluse dans les formules,

- Au-delà de 100 kilomètres autour de la ville MARSEILLE, et jusqu'à une distance de 200 kilomètres, je facture un supplément de 0,50 cts d'Euro par kilomètre commencé depuis la ville de MARSEILLE,

- Au-delà de 200 kilomètres autour de la ville de MARSEILLE, et pour garantir un état de forme adéquat du photographe, indispensable au bon déroulement d'une séance photo, je me déplace uniquement par avion, train et taxi selon la distance.

Les frais de transport et les réservations sont à votre charge.

Article 9 : Hébergement et restauration

De 200 à 400 km à partir de la ville de MARSEILLE : *vous avez en charge les frais d'hébergement du photographe présent la veille de la séance (1 nuit d'hôtel + petit déjeuner) dans des conditions descentes.*

Au-delà de 400km à partir de la ville de MARSEILLE : *vous avez en charge les frais d'hébergement du photographe présent la veille et le soir de la séance (2 nuits d'hôtel + 2 petits déjeuners) dans des conditions descentes (équivalent Campanile).*

IMPORTANT : Les titres de transports, réservations des nuits d'hôtel + petits déjeuners devront être reçus par le photographe ... au plus tard 15 jours ouvrables avant le jour de la séance photo prévue.

Dans le cas contraire la séance pourra être annulée par le photographe qui conservera l'acompte versé par le client.

Article 10 : Livraison

La remise des travaux photos s'entend chez le client.

Les photographies peuvent être expédiées à la valeur déclarée, à la demande du client et à ses frais, après règlement de la facture comprenant les dits frais.

En cas d'envoi par voie postale, PIXEL-UP n'est pas responsable des retards éventuels qui pourraient avoir lieu dans la distribution du courrier.

PIXEL-UP s'engage à livrer le client dans les délais indiqués sur le bon de commande.

Tout retard dans l'exécution de la prestation peut donner lieu à une indemnisation égale au préjudice justifié par le client, sauf cas de force majeur ou retard dû au client.

Article 11 : Réclamations

En cas de remise des travaux photographiques non conforme ou de défaut, le client devra en informer par écrit PIXEL-UP dans un délai de 8 jours à compter de la réception des photographies et tout travail ne donnant pas satisfaction, retourné dans son intégralité dans les mêmes délais.

A défaut, passé ce délai, le client sera réputé avoir accepté les photographies en l'état.

Article 12 : Propriété intellectuelle et réserve de propriété

Conformément à la loi n°80 du 12 mars 1980, les travaux livrés restent la propriété de PIXEL UP jusqu'à leur complet règlement.

Ils sont soumis au droit français de l'image et de la propriété intellectuelle quelle que soit la nationalité des parties, notamment à la loi 92-597 du 1^{er} juillet 1992 sur la propriété intellectuelle, littéraire et artistique.

Le non-paiement de la cession de droit à PIXEL UP entraîne la dénonciation de la convention de cession de droit d'auteur avec effet immédiat, interdisant en conséquence l'exploitation des photographies réalisées sous peine du délit de contrefaçon.

Les photographies réalisées par pixel-up ne peuvent être utilisées par toute autre personne que le destinataire de la prestation dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de service public

Article 13 : Durée de conservation des photographies

PIXEL-UP s'engage à conserver les documents originaux à la disposition de son client durant un délai de 1 an.

Tout duplicata devra être commandé au photographe.

Article 14 : Perte et détérioration des photographies

Toute perte ou détérioration des travaux photographiques donne lieu à indemnisation égale au prix des dits travaux facturés selon la valeur déclarée lors de la commande.

Article 15 : Droit à l'image

PIXEL-UP, sauf clause contraire expresse, ne fournit aucune autorisation émanant des personnes photographiées, des propriétaires des biens meubles et immeubles ou encore des auteurs d'œuvres présentées sur les photographies ou de leurs cessionnaires et ayants droit.

Il appartient à l'utilisateur des photographies d'obtenir ces autorisations si nécessaire. L'utilisateur, décidant seul du choix des images comme des textes, articles et contenus rédactionnels auxquels il associe les images, est seul responsable vis à vis des personnes précédemment citées ou de leurs ayants droit, et s'interdit tout appel en garantie à l'encontre de PIXEL-UP, en cas de réclamation, recours ou action en dommages intérêts ou autres.

Le diffuseur est responsable de l'utilisation des photos, notamment celles où figurent des personnages ne doivent pas être utilisées dans un contexte pornographique, immoral ou diffamant. Par ailleurs, certaines vues peuvent contenir des photos de bâtiments, objets ou marques protégés : il lui appartient de négocier les droits correspondant avec leurs propriétaires.

Article 16 : Utilisation des photographies par l'auteur

PIXEL-UP peut utiliser les photos prises lors d'un travail pour son portfolio de support papier ou électronique, à but d'autopromotion uniquement, sauf clause de confidentialité signée au préalable avec le client.

Article 17 : Tribunal compétent et loi applicable

Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différend au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels.

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente est régie par la loi française.

Le tribunal compétent est la Chambre Commerciale du tribunal de Grande Instance de MARSEILLE.